

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 25 juin 2015

n° 20

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Dénomination de voies sur la commune

Mesdames, Messieurs,

Les dénominations des voies sur la commune permettent de s'orienter et d'attribuer une adresse officielle.

* * * * *

VU les articles L.2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux attributions du conseil municipal.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de dénommer (voir plans joints) :

Chemin de la BOBINIERE : Cette voie a son origine chemin de la Bicoque et son extrémité rue Maurice Fombeure

Boulevard Félix FAURE : Il prend son origine au rond point de la Tête Noire et se termine chemin du Roc.

Rue André CITROEN : Cette voie prend son origine route de Richelieu et se termine chemin de la Bruyère. La partie en commun avec la commune de Thuré a également été dénommée rue André Citroën par le conseil municipal de Thuré.

Parking de la MONTEE ROUGE: Ce parking est situé sur l'avenue des Stades.

Chemin de la BRUYERE : Ce chemin prend son origine route de Lenclouire et se termine rue André Citroën.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 30/06/2015

Publié au siège de la mairie, le 29/06/2015

n° 4302

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER